
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 12

Votants: 13

Séance du 04 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 04 avril 2017, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire)

Sont présents: Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire), Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint Au Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Adjoint Au Maire), Madame Yvette DUTERTRE (Adjointe Au Maire), Madame Muriel CHERUAU (Adjointe Au Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Conseiller Délégué), Madame Christiane MACHEFER (Conseillère Municipale), Monsieur Alain GAUTIER (Conseiller Municipal), Madame Martine DEMEURÉ (Conseillère Municipale), Monsieur Sydney HATWELL (Conseiller Municipal), Madame Valérie BOUIN (Conseillère Municipale), Monsieur Jacques BOULLENGER (Conseiller Municipal)

Représentés: Christine LAVEAU par Muriel CHERUAU

Excuses: Yann JAUNASSE, Marie-Pierre CHUM

Secrétaire de séance: Jacques MOTARD

Le procès-verbal de la réunion du 07 mars 2017 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire en ouverture de séance demande s'il peut être ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Personnel communal - Tableau des effectifs - transformation d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
- Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'ajout de ce point.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal, lors de chaque réunion ordinaire, des décisions du Maire intervenues depuis la précédente séance.

Les décisions prises depuis la séance du 7 mars 2017 concernent :

- Commande auprès de la Société DécoWeb de 2 rouleaux de gazon synthétique pour un montant de 990,00 € TTC.
- Acquisition d'un véhicule RENAULT Kangoo auprès du garage des Terrages pour un montant de 4 600,00 € (Le véhicule CITROËN C15 a été repris par ce même garage pour un montant de 500,00 €)
- Commande pour la fourniture et pour la pose (en partie) de stickers auprès de la Société Actu'elle Pub pour un montant de 923,00 € HT (Mise en valeur de la Mairie, de l'école, des véhicules communaux et du pupitre).

Objet: Personnel ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grade - DE 2017 027

Le Maire informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratios promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

Vu l'avis de principe du Comité Technique du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire réuni le 8 février 2017, préconisant les dispositions suivantes **à compter de l'année 2017** :

Fixer des ratios à 100 % pour tous les avancements de grade,

Sur la base des critères retenus suivants :

- L'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent formalisée par le compte-rendu établi lors de l'entretien professionnel annuel,
- La prise en compte et l'appréciation des compétences professionnelles acquises par l'agent au regard du poste d'avancement et/ou les aptitudes professionnelles de l'agent enrichies, le cas échéant, par la formation professionnelle en vue d'occuper l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

DÉCIDE : d'adopter le ratio commun de principe ainsi proposé,

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Objet: Motion pour la modification de l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité - DE_2017_028

Les maires ruraux de France, réunis en Assemblée générale annuelle à Lyon, réaffirment le rôle de la mairie comme première maison de service public au plus près de nos concitoyens. Dans le but de simplifier la vie de nos concitoyens, les communes doivent rester le premier point d'accès pour les démarches nécessitant un contact humain. Elles doivent être aidées à assumer ce rôle déterminant dans la présence concrète auprès des Français pour leur permettre d'effectuer les démarches de la vie quotidienne. Ils partagent l'objectif de sécurisation des titres d'identité, concrétisé dans le décret du 28 octobre 2016. Néanmoins, cette fin ne saurait s'imposer à deux autres exigences tout aussi importantes de proximité et de mobilité.

Les nouvelles modalités imposées par l'Etat pour la délivrance des cartes d'identité sont inadaptées et défectueuses.

Les défaillances repérées lors de la période de « test » du dispositif dans certains départements (notamment en termes de délais), n'ont pas été prises en compte lors de sa généralisation. L'évaluation a été faite en dépit du bon sens.

Les maires ruraux déplorent une réforme imposée aux forceps

La réécriture de la procédure de délivrance des titres n'a pas fait l'objet de concertation suffisante préalable avec les maires ruraux. Le dispositif est passé en force en Conseil National d'Evaluation des Normes (CNEN), où les points de désaccords des élus n'ont pas été entendus. Ce mépris des élus locaux est insupportable. Les Maires ruraux dénoncent le fait que la décision de généraliser ait été prise avant même une véritable évaluation objective. Le choix des communes disposant des outils s'est fait à l'insu des maires, en particulier dans la définition du nombre de points de contact et leur localisation dans les départements.

Les maires ruraux soulignent la faiblesse du dispositif mis en place

La volonté de moderniser les procédures administratives ne doit pas se faire au détriment de leur accessibilité, notamment pour les publics les plus fragiles. Le nombre de dispositifs de recueil (fixes et mobiles) des empreintes digitales disponibles et leur répartition sur le territoire sont inadaptés au regard du nombre de cartes d'identité délivrées chaque année. Ces dysfonctionnements impactent les usagers, en particulier les personnes âgées ou en difficulté de mobilité. Ils ont pour conséquence une priorisation dans les traitements pour les habitants des communes équipées laissant les autres citoyens à la marge. La carte d'identité n'est pas un document administratif anodin. Elle occupe une place spécifique avec une forte dimension symbolique.

La mise en place laborieuse, et notoirement insuffisante, de ces nouvelles modalités de délivrance impose d'urgence une **révision du dispositif engagé**, afin de concilier plus efficacement besoins des citoyens et sécurisation des titres.

Elle doit être financée sur les crédits de l'Etat. La Dotation aux équipements des territoires ruraux (DETR) ne peut être préemptée pour financer le retrait administratif de l'Etat.

Les Maires ruraux proposent un **déploiement en nombre d'équipements nouveaux**, le lancement d'une **concertation qui les associe pour envisager les modalités de la poursuite de la participation des communes** dans la procédure de délivrance des cartes d'identité.

Les maires ruraux exigent de l'Etat qu'il trouve une solution technique pour que toutes les mairies de France soient à nouveau intégrées dans le système de dépôt et de remise aux demandeurs. Ils l'interrogent sur l'effectivité du risque lié à la situation antérieure et sur les bénéfices en matière d'économie que génère cette décision incomprise et largement rejetée.

Le Conseil municipal après en avoir en délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Adopte la Motion relative à la modification de l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité.

Autorise Monsieur le Maire, à signer tous les actes afférents à cette décision.

Objet: Ecole de Charentilly - proposition d'organisation du temps scolaire rentrée septembre 2017 / 2018

Le dossier est ajourné.

Monsieur le Maire expose que depuis maintenant plus de six mois, il informe le conseil d'école où il siège avec Madame Muriel CHERUAU, que la municipalité envisage de rouvrir le dossier TAP pour la rentrée 2017/2018 avec en vue, le possible arrêt des TAP.

Qu'en après conseil du 10 Janvier dernier, il a été fait un tour de table pour recueillir les avis de chacun des conseillers. En préambule, Madame Muriel CHERUAU a précisé les problèmes qu'elle rencontrait régulièrement au sein de ces TAP, mais elle a également précisé que personnellement, elle n'était pas pour l'arrêt des TAP ni nécessairement pour leur continuité.

S'en est suivi un tour de table. Il a été approuvé par l'ensemble des conseillers que le travail fourni par Madame Muriel CHERUAU était un travail remarquable et qu'elle avait bien du mérite avec cette mission difficile. Les conseillers ont salué les initiatives qu'elle avait prises.

Ils ont tous convenu que le travail effectué, et les heures de préparation n'avaient pas été suffisamment reconnus par les parents d'élèves.

En effet, ce constat a amené à ré-ouvrir ce dossier, c'est, d'une part, la multiplication des problèmes rencontrés lors de l'organisation des TAP, pour ne citer que quelques cas, problèmes d'absentéisme des encadrants, où Madame Muriel CHERUAU est souvent prévenue au dernier moment, mais aussi l'indiscipline des enfants, les plaintes des familles, l'incivilité des enfants et les insultes devenues trop régulières.

Une prise en compte de ces différents points est donc devenue nécessaire, afin que chacun prenne conscience des difficultés rencontrées et y apporte la reconnaissance dû au travail remarquablement effectué.

Dans l'établissement de cette mission, et pour faire suite à la position des conseillers, un certain nombre d'actions ont été entreprises.

- Vérification de la faisabilité.
- Etablissement de nouveaux horaires
- Soumission de ces horaires aux corps enseignants.
- Réunion avec les membres élus des représentants des parents d'élèves et garderie ainsi que des représentants du conseil d'école.
- L'ensemble de ces personnes a été convié à une réunion en Mairie le jeudi 30 Mars à 20h.

Lors de cette réunion, il a été rappelé de façon détaillée les engagements financiers de la commune envers son école, et les futures dépenses à anticiper compte tenu des obligations de l'État, coût supplémentaire lié à l'apprentissage de la natation pour le cycle 3, et à l'engagement pris dans le cadre de la mise en place de la classe mobile. S'en est suivi, la présentation du calendrier, telle que validée par les adjoints et les enseignants.

En réalité, les parents présents n'appréciaient pas la position de la municipalité, d'arrêter les TAP, pour les remplacer par 2 heures de garderie prises en charge.

Au cours de cette réunion, des faits nouveaux nous ont été signalés par les représentants de parents.

- Les parents présents ont indiqué que les TAP sont très appréciés par les familles et les enfants, tant au niveau des intervenants que de l'organisation et du choix des activités.
- Que les familles, (pour les représentants présents), étaient prêtes à participer financièrement au maintien de ces TAP.

- Le fonds d'amorçage de l'état est conservé pour l'année 2017/2018.
- Que l'organisation d'une demi-heure de garderie telle qu'imaginée allait être source de conflit entre les enfants, et difficile à mettre en place pour le personnel d'encadrement.

Monsieur le Maire propose de réétudier le dossier et, explique qu'aujourd'hui le Conseil municipal est amené à reconsidérer sa position au sujet des TAP.

Toutefois pour permettre un fonctionnement futur dans le respect de tous, Monsieur le Maire souhaiterait que les parents participent plus, et soient plus impliqués que par le passé.

Si le Conseil municipal doit maintenir les TAP en septembre, Monsieur le Maire ne souhaite pas faire participer financièrement les familles, et ceci pour plusieurs raisons :

- 1) Les familles seraient plus exigeantes (Il y aurait une forme de clientélisme).
- 2) Certaines familles se retrouveraient pénalisées.

A la lecture des comptes rendus des conseils d'école, il semble qu'une proposition des parents d'élèves n'ait jamais été mise en œuvre. Il s'agit de la participation bénévole des parents à l'encadrement des TAP.

Cette initiative serait peut-être une réponse aux soucis hebdomadaires rencontrés.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé aux parents d'élèves d'aider la municipalité à garder les TAP par l'implication qu'ils semblent être prêts à nous apporter.

Il est imaginé que si chacune des 90 familles puisse donner 2 heures de leur temps réparties dans l'année et plus précisément pendant les temps d'activités périscolaires, cela permettrait de faire face aux désistements temporaires des intervenants, en gardant tout de même un niveau de sécurité et un nombre d'encadrant nécessaire.

Ces parents d'élèves viendraient en soutien uniquement, et ne seraient pas contraints d'organiser. Ils seraient là pour la discipline et aussi pour se rendre compte du degré de complexité de gestion auquel les animateurs et le responsable en charge sont confrontés régulièrement et hebdomadairement.

Sur une année scolaire, cela représente 35 jeudis environ de TAP. S'il est demandé la présence de 3 parents pour accompagner les encadrants chacun de ces jeudis, cela représente 210 heures qui seraient à répartir sur toutes les familles utilisatrices des TAP, soit approximativement **2h30 de temps à donner sur l'année**. L'organisation de ce calendrier serait géré par les parents d'élèves et non pas par la commune.

Monsieur le Maire propose que cette nouvelle organisation soit débattue avec les parents, pour trouver un compromis acceptable pour tous.

C'est donc dans ce contexte que ce dossier a été ajourné.

Objet: CCGC - PR : Modification de la commission communication. - DE 2017_029

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire du 27 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de communes Gâtine et Choisilles et de la Communes Pays de Racan,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-21 et L 5215-10,

Vu la délibération n° DE_2017_004 en date du 7 février 2017 relative à la désignation des délégués de la Commune au sein des commissions de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan

Vu la délibération n° DE_2017_021 en date du 7 mars 2017 relative à la modification de la délibération relative à la désignation des délégués de la Commune au sein des commissions de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan – ajustement des nombres des représentants pour les commissions « Enfance – Jeunesse – Vieillesse » et Environnement et Agenda 21.

Considérant qu'avec le changement de Conseil communautaire suite à la fusion de la Communauté de Communes Gâtine et Choisses - Pays-de-Racan, le Conseil Municipal doit désigner ses représentants au sein des diverses commissions communautaires,

Considérant les candidatures pour les diverses commissions communautaires :

- Développement économique, Vice-Président : Jean-Pierre POUPEE, Maire de Saint-Paterne-Racan.
 - Candidat (e) (s) : M. Jacques BOULLENGER, Monsieur Alain GAUTIER.
- Communication, Vice-Président : Monsieur Patrick LEHAGRE, Maire de Charentilly.
 - Candidat (e) (s) : M. Patrick LEHAGRE, Madame Valérie BOUIN.
- La voirie, Vice Président : Monsieur Alain ANCEAU, Maire de Saint-Roch.
 - Candidat (e) (s) Monsieur Jacques MOTARD, Monsieur Jean AGEORGES.
- Sports, loisirs et vie associative, Vice-Présidente : Madame Brigitte DUPUIS, Adjointe au Maire de Rouziers-de-Touraine et Conseillère Départementale,
 - Candidat (e) (s) Monsieur Yann JAUNASSE et Monsieur Ghislain GUYON
- Enfance-jeunesse et vieillissement, Vice-Présidente Madame Catherine LEMAIRE, Maire de Saint-Christophe-Sur-Le-Nais.
 - Candidat (e) (s) Madame Valérie BOUIN (Enfance-jeunesse) et Madame Christiane MACHEFER (vieillessement).
- L'environnement et l'Agenda 21, Vice-Président Monsieur Éric LAPLEAU, Conseiller municipal de Saint-Paterne-Racan.
 - Candidat (e) (s) Madame Christine LAVEAU, Madame Martine DEMEURÉ,
- Bâtiments, logements et gens du voyage, Vice-Président Monsieur Michel JOLLIVET, Maire de Neuillé-Pont-Pierre.
 - Candidat (e) (s) Monsieur Sydney HATWELL, Madame Yvette DUTERTRE.
- La culture, Vice-Président Monsieur Guy POULLE, Maire de Cerelles.
 - Candidat (e) (s) Madame Muriel CHERUAU, Madame Christine LAVEAU.
- Tourisme et commerces, Vice-Présidente Madame Paule HASLEY, Adjointe au Maire de Neuvy-Le-Roi.
 - Candidat (e) (s) Monsieur Alain GAUTIER, Madame Christine LAVEAU

Considérant qu'il est demandé par la Communauté de Communes de Gâtine et Choisses - Pays de Racan de désigner seulement 2 délégués dans la commission suivante :

- Commission communication (Vice-Président inclus),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Désigne les élus suivants pour représenter la Commune au sein des commissions communautaires comme suit :

- Développement économique, Vice-Président : Jean-Pierre POUPEE, Maire de Saint-Paterne-Racan.
 - M. Jacques BOULLENGER, Monsieur Alain GAUTIER.

- Communication, Vice-Président : Monsieur Patrick LEHAGRE, Maire de Charentilly.
 - Monsieur Patrick LEHAGRE, Madame Valérie BOUIN,
- La voirie, Vice Président : Monsieur Alain ANCEAU, Maire de Saint-Roch.
 - Monsieur Jacques MOTARD, Monsieur Jean AGEORGES.
- Sports, loisirs et vie associative, Vice-Présidente : Madame Brigitte DUPUIS, Adjointe au Maire de Rouziers et Conseillère Départementale,
 - Monsieur Yann JAUNASSE et Monsieur Ghislain GUYON
- Enfance-jeunesse et vieillissement, Vice-Présidente Madame Catherine LEMAIRE, Maire de Saint-Christophe-Sur-Le-Nais.
 - Madame Valérie BOUIN (Enfance Jeunesse) Madame Christiane MACHEFER (vieillessement).
- L'environnement et l'Agenda 21, Vice-Président Monsieur Éric LAPLEAU, Conseiller municipal de Saint-Paterne-Racan.
 - Madame Martine DEMEURÉ et Madame Christine LAVEAU.
- Bâtiments, logements et gens du voyage, Vice-Président Monsieur Michel JOLLIVET, Maire de Neuillé-Pont-Pierre.
 - Monsieur Sydney HATWELL, Madame Yvette DUTERTRE.
- La culture, Vice-Président Monsieur Guy POULLE, Maire de Cerelles.
 - Madame Muriel CHERUAU, Madame Christine LAVEAU.
- Tourisme et commerces, Vice-Présidente Madame Paule HASLEY, Adjointe au Maire de Neuvy-Le-Roi.
 - Monsieur Alain GAUTIER, Madame Christine LAVEAU

Objet: Extension du Gâte-Soie : Mise en place d'une dérogation de délai de raccordement à l'assainissement collectif - DE 2017 030

Vu les articles L.1331-1 du Code de la santé publique et L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire expose ;

Que dans le cadre du développement de la commune de Charentilly, il est prévu d'étendre la zone d'assainissement collectif.

Que compte tenu :

- Du raccordement des zones de « La Goguerie » en 1999 et de « La touche, La petite touche » en 2007.
- De la réalisation d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Charentilly en 2013 (réceptionnée en 2014).
- De la capacité de cette dite station portée à 1500 équivalents habitants.
- De la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, codifiée aux articles L.210-1 et articles suivants du Code de l'environnement.
- Des études de faisabilité réalisées en 2016 - 2017 par les cabinets Veillaux et SAFEGE.
- De l'état des finances du budget assainissement.
- De l'offre de subvention de l'agence de l'eau.

Que dans l'avancement actuel plus rien ne s'oppose à la poursuite de l'étude de la mise en œuvre de cette extension.

Qu'il a donc été acté en conseil municipal du 7 mars 2017, de continuer les études pour la réalisation du raccordement des lieux dits : « Le Gâte Soie, La Carrière et Les Vignes de la Carrière », la zone d'activité de la « Ribaulerie » n'est pas concernée par cette extension.

Que ce projet représente un coût global estimé de 292 800,00 € TTC pour la collectivité.

Que le financement proposé se décompose de la façon suivante :

- 96 000 € représentant 60 % de subvention de l'agence de l'eau Loire Bretagne
- 90 000 € en apport sous forme de prêt pour une durée de 3 ans supporté par le budget assainissement.
- 106 800,00 € : Autofinancé par le Budget Assainissement

Que les plans d'exécution et de raccordements seront disponibles à la consultation en Mairie à partir du 30 Mars 2017.

Que ces travaux sont prévus entre le second semestre 2017 et le premier semestre 2018.

Que les conséquences induites pour la population concernée sont les suivantes :

Que le raccordement à l'assainissement collectif est obligatoire si les trois critères sont réunis :

- le réseau public de collecte des eaux usées domestiques existe sous la voie publique,
- La maison a accès à cette voie publique soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage,
- La maison est située sur une parcelle de la zone d'assainissement collectif où sera assurée la collecte des eaux usées domestiques.

Que lorsque ces trois conditions sont remplies, la maison doit être obligatoirement raccordée au réseau public d'assainissement collectif dans un délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte.

Que ce raccordement est obligatoire sous deux ans.

Que toutefois, pour prendre en compte les assainissements individuels réalisés depuis moins de 5 ans, il est proposé au Conseil municipal de raccordement au réseau d'assainissement collectif d'appliquer la règle suivante :

Votre assainissement individuel			Franchise de raccordement accordée :	Pour un nombre d'année(s) de:	Vous devrez vous raccorder au plus tard le :
Mise en service		Vieux de			
Entre le:	Et le:	Année(s) :			
Avril-16	Avril-17	1	Oui	8	Mars-2025
Avril-15	Avril-16	2	Oui	7	Mars-2024
Avril-14	Avril-15	3	Oui	6	Mars-2023
Avril-13	Avril-14	4	Oui	5	Mars-2022
Avril-12	Avril-13	5	Oui	4	Mars-2021
Avril-11	Avril-12	6	Oui	3	Mars-2020

Considérant l'intérêt que revêt cette décision pour la Commune de Charentilly.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés:

- **Accepte** de mettre en place une dérogation de délai de raccordement au réseau d'assainissement collectif, dans les conditions suivantes :

Votre assainissement individuel			Franchise de raccordement accordée :	Pour un nombre d'année(s) de:	Vous devrez vous raccorder au plus tard le :
Mise en service		Vieux de			
Entre le:	Et le:	Année(s) :			
Avril-16	Avril-17	1	Oui	8	Mars-2025
Avril-15	Avril-16	2	Oui	7	Mars-2024

Avril-14	Avril-15	3	Oui	6	Mars-2023
Avril-13	Avril-14	4	Oui	5	Mars-2022
Avril-12	Avril-13	5	Oui	4	Mars-2021
Avril-11	Avril-12	6	Oui	3	Mars-2020

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

Objet: Personnel communal - Tableau des effectifs - transformation d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe. - DE 2017 031

Le Maire expose au Conseil Municipal:

- **Que** les conditions statutaires d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe définies par le statut particulier du cadre d'emploi permettent à l'agent en poste de bénéficier d'un avancement de grade.
- **Qu'il** convient en conséquence de modifier le tableau des effectifs en :
 - 1) créant un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à raison de 35/35^{ème},
 - 2) supprimant le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe préalablement créé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide,

- De créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à raison de 35/35^{ème},
- De supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe préalablement créé.
- De préciser que cette création interviendra à compter du .5 avril 2017.
- Autorise Monsieur le Maire, à signer tous les actes afférents à cette décision.

Objet: Modification du tableau des effectifs - DE 2017 032

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 3,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Monsieur le Maire expose :

Qu'en raison de l'évolution de la structure communale et des tâches afférentes à chacun des emplois à pourvoir ou pourvu, il s'avère nécessaire d'établir le tableau des emplois de la Commune au 5 avril 2017 comme suit (Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe).

Personnel permanent titulaire ou stagiaire :

Administratif :

- 1 emploi de rédacteur principal territorial 2^{ème} classe à 35/35^{ème}, (Pourvus)

1 emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}, (Pourvu)

Entretien :

2 emplois d'adjoints techniques territoriaux à 35/35^{ème}, (Pourvu)

Ecole Maternelle :

1 agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à 35/35^{ème}, (Pourvu)

Technique :

2 emplois d'adjoint technique territorial principal territorial de 1^{ère} classe 35/35^{ème} (Pourvus)

1 emploi d'adjoint technique territorial à 35/35^{ème} (Pourvu)

Personnel contractuel :

Technique / Entretien :

1 emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe de 35/35^{ème}

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **Approuve** le tableau des effectifs de la commune de Charentilly tel que présenté ci-dessus,
- **Dit** que cette modification prendra effet le 5 avril 2017,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision

Compte rendu du CCAS du 9 mars 2017

BENEFICIAIRES DU CCAS

Le nombre des bénéficiaires 2017 augmente de : 16 personnes, ce qui porte à 121 le nombre personnes + de 70 ans.

Ateliers

Le CCAS a rencontré le 21 Mars 2017 l'Association Santé éducation et Prévention pour différents Ateliers à destination des séniors.

- Atelier Bien Vieillir – 7 séances de 3 heures
- Atelier Nutrition - 7 séances de 2h30
- Atelier Mémoire – 15 séances de 1h30
- Atelier Equilibre et Prévention des chutes 20 séances d'1 heure

Le CCAS devrait un droit d'entrée définitif de 500€ payable sur 2 ans. (une convention de partenariat sera signée précisant toutes les modalités d'inscription), cette convention perdurera au renouvellement du mandat.

La participation pour chaque adhérent sera de 15 € par atelier et par personne (certaines caisses de retraite et assurance maladie prennent en charge une partie du financement). Ce qui fait une participation de 1 ou 2 € par atelier et par personne.

Chaque Atelier est précédé 15 jours avant sa mise en place d'une conférence ouverte à toute la population.

Le CCAS pourrait envisager ces ateliers qui n'excéderont pas 15 personnes par atelier dans un premier temps dans la salle des Associations le Mardi de 13h30 – 17h avec une petite collation.

La mise en place de cet atelier devra se faire avant la fin Juin, pour une Conférence mi-Septembre et la mise en place du 1^{er} Atelier « Bien vieillir » en Octobre 2017 – et un atelier Equilibre et Prévention des chutes début 2018.

La communication se fera préalablement et individuellement à chaque bénéficiaire du CCAS de plus de 70 ans, avant de nous engager pour connaître l'impact de cette mise en place auprès des bénéficiaires, puis, si réception positive, via l'Echo.

L'association propose ces ateliers également aux personnes à partir de 55 ans, le CCAS pourrait l'étendre aussi au plus +60 ans. Cette information sera transmise via l'écho.

Parallèlement, le CCAS mettra en place un atelier « informatique » et aidera ponctuellement les bénéficiaires qui en feront la demande. (B.A.B.A. Word et Excel – recherche sécurisé internet et individuellement pour des accès confidentiels telle que déclaration impôts etc... Atelier une fois par mois).

Fête de fin d'année.

Projet d'un repas animation à midi le Dimanche 26 Novembre 2017 à la salle des fêtes de la Commune

Les dépenses rentrent dans le budget prévisionnel ci-dessous :

PREVISIONNEL 2017

Solde 2016	6019.72€
Subvention Mairie	3150,00€
Concession Cimetière 2017	
Fonds de réserves	
Résultat BRUT 2017	9169.72€

L'AQUAGYM :

Le CCAS a 15 adhérents répartis en 2 groupes le lundi de 16H00 à 18H00.

Un repas réunissant les 2 groupes a eu lieu le 27 Mars 2017.

Plusieurs demandes ayant eu lieu en cours d'année, un troisième groupe est à l'étude, cette demande a été approuvée par Domitys, cette troisième cession pourrait avoir lieu le vendredi de 13h30 à 14h15.

Notre centenaire

Madame Julia BENEDI aura 100 ans cette année le 5 Août 2017, il a été approuvé de fêter cet évènement – réception à la mairie, mot du maire, photo journaliste et fleurs en présence de sa famille.

COMPTE RENDU DES EPCI

Réunion du Syndicat de Gendarmerie le 9 mars 2017

Lors de la réunion du Comité syndical il a été question ;

- De la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2017,
- De l'approbation d'un avenant aux baux de locations,
- De l'indemnité du Président et des Vice-Présidents,
- De la délégation à l'organe délibérant de pouvoirs au profit du Président,
- Du projet d'extension de la Gendarmerie.

SIEIL 37 – Comité syndical du 16 mars 2017

Pour information le Budget du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire est le suivant :

- En fonctionnement : 13 865 517,00 €
- En investissement : 25 805 044,00 €
- Résultat de clôture 2016 : 11 373 026,00 €

Le résultat du groupement de commandes pour la fourniture des postes de transformation est attribué aux Sociétés ORMAZABAL et SCHNEIDER ELECTRIC.

Concernant le Gaz, ce sont 104 communes qui ont à ce jour transféré leurs compétences. Pour les bornes de recharge électrique, il y a 304 points sur le département. Les tarifs ont été modifiés pour les charges, avant la facturation était à l'heure, aujourd'hui elle se fera à la minute. Il y a des frais d'abonnement mensuel de 2,00 € pour accéder au service. Le tarif de 7h00 à 19h00 est à 1,00 € de l'heure et la nuit 0.20 Cts de l'heure.

Pour l'éclairage public, ce sont 160 communes qui ont transféré leurs compétences.

Lors de cette journée (le matin) il a été question de la mise en place d'un corps de rue simplifié. Le déploiement de cet outil permettra la géolocalisation précise des ouvrages (réseaux, voiries et objets urbains) sur l'ensemble du département.

CCGC – PR commission communication (Valérie) le 27 mars 2017

Lors de la réunion de cette commission il a été fait une présentation du guide touristique sur le territoire de Gâtine et Choisilles et Racan. Il a également été présenté la nouvelle page facebook de la Communauté de Communes. De plus dans la gazette annuelle, il a été retenu que chaque Communes devra présenter un moment fort sur sa commune.

Concernant la signalétique, il a été décidé de mettre des autocollants sur les panneaux indicateurs du territoire de la CCGC-PR ainsi que sur les Totem qui marquent l'entrées des Zones d'Activités.

Concernant le site Internet, il est envisagé avec le prestataire, de reprendre le site de la CCGC et d'y inclure les 9 Communes de l'ancien territoire de Racan.

Réunion du SICA le 28 mars 2017

Arrivée de Madame Marie Pierre CHUM à 19h45.

Lors de cette réunion, il a été question :

- De la modification des statuts.
- Du rappel aux communes membres du SICA, que le SICA était adhérent à FREDON 37 et, qu'à ce titre, il est inutile que les Communes membres du SICA cotisent individuellement à FREDON 37.
- De la contribution pour la Commune de CHARENTILLY pour l'année 2017 (2 437,00 €)
- De l'indemnité du Président et des Vice-Présidents.

CCGC-PR : Commission voirie du 28 mars 2017

Lors de cette réunion, il a été fait une présentation de la compétence voirie aux représentants de cette commission. Les dépenses d'investissement de voirie pour les 9 Communes (Ex Racan) est de 210 000,00 €. Pour les 10 Communes de la CCGC l'enveloppe de dépenses est de 1 000 000,00 €.

CAVITÉS 37 – comité syndical du 29 mars 2017

Le quorum n'étant pas réuni, le comité syndical est reporté au 11 avril 2017.

Pays Loire Nature Touraine – Assemblée Générale du 31 mars 2017

Lors de cette assemblée générale, il a été question de :

- L'adoption du budget pour un total 600 000,00 € en fonctionnement et 320 000,00 € en investissement,
- Le budget annexe du service ADS (Autorisations du Droit des Sols) qui est de 350 000,00 € et 25 000,00 € en investissement.
- La préparation du Contrat Local de Santé.
- Un comité technique et un comité de pilotage OCMACS se dérouleront le mardi 02 mai 2017 à 9h00 puis 10h30
- Le Président du Conseil Régional Mr BONNEAU viendra pour la signature du contrat régional de solidarité territoriale le 5 Mai 2017. A cette occasion il y aura une visite du site de la maison de santé pluridisciplinaire, à Neuillé-Pont-Pierre

CCGC – PR – Conseil Communautaire du 15 mars 2017

Lors de ce Conseil Communautaire, il a été abordé les dossiers suivants :

Approbation des comptes de 2016 séparément et approbation des 2 Budgets Principaux différenciés également. Il a été demandé de voter le Budget Principal avant de voter les Budgets annexes. Une subvention de 117 000,00 € sera versée aux ALSH.

Pour le vote du taux des impôts, il aurait dû y avoir le vote d'un taux unique. Il a été voté le maintien des taux en vigueur précédemment (ce qui semble être contraire à l'esprit de la Loi).

CCGC – PR du 27 mars 2017

Lors de cette commission il a été fait une présentation des Zones d'Activités de la Communauté de Communes et des bâtiments existants. Il a également été question des aides possibles en Zone de Revitalisation Rurale. Afin de favoriser le développement local et les embauches dans les *zones de revitalisation rurale (ZRR)*, les entreprises qui souhaitent s'y implanter bénéficient d'exonérations fiscales sous certaines conditions liées notamment à l'effectif et à la nature de l'activité.

PROGRAMME DE VILLAGE ETOILE

Monsieur Christophe LEDROIT, est venu présenter le programme villes et villages étoilés. L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement décerne des labels « Villes et villages étoilés ». Elle délivre un label pour 4 ans. L'objectif est de promouvoir auprès des collectivités locales et des citoyens la **qualité de l'environnement nocturne**. Les enjeux pour les communes candidates sont aussi bien **environnementaux qu'économiques**. Il s'agit de faire un audit gratuit du parc d'éclairage public.

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION CANTINE

Il a été organisé un tirage au sort pour désigner les représentants des parents d'élèves à la Commission cantine. Etaient candidates : Madame MOUCHARD Aurélie (représentante école primaire), Madame Julie REBOUSSIN (représentante école maternelle), Madame Agnès ROGER (représentante école maternelle) et Madame Marie-Pierre CHUM (représentant les élus).

Les représentants désignés sont pour siéger à la commission cantine sont donc :

- Madame MOUCHARD Aurélie (Représentante école primaire),
- Madame Agnès ROGER (Représentante école maternelle),
- Madame Marie-Pierre CHUM (Représentante des élus),
- Siègeront également un élève de CM1 et de CM2.

Rencontre avec le Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine (37) (ABF)

Le projet d'entrée du village a été présenté à Madame l'Architecte des Bâtiments de France. Le bureau d'études travaillant sur le projet va intégrer les observations afin que le projet respectent les prescriptions proposées par Madame l'Architecte des Bâtiments de France. Il y aura 2 places de stationnement parallèles à la RD 338.

Entrée du Village – Produit des amendes de police

Une réunion sur site pour le programme de travaux d'aménagement de l'entrée du village a eu lieu ce jour. Le projet tel que déposé est éligible à cette subvention. Le Département va étudier la faisabilité de prendre à sa charge le busage entre le panneau d'entrée de bourg (RD 338) et la RD 938. Il y aurait 18 ml sur cette emprise. Par ailleurs il semble acté la reprise de l'enrobé sur la RD 338 à l'issue des travaux d'enfouissement de réseaux.

Inauguration de la Mairie du 24 juin 2017

Il y a eu une réunion pour organiser l'inauguration de la Mairie. Une chorale sera enseignée aux élèves de CM1 et CM2 pendant les heures de TAP. Celle-ci sera jouée lors de cet événement. Par ailleurs, il sera prêté gracieusement un barnum à la commune appartenant à des Charentillais.

Arrivée de Monsieur Yann JAUNASSE à 20h31.

Il est prévu d'accueillir 250 personnes environ. Il y aura également une participation de la fanfare de la Membrolle-sur-Choisille qui comprend une vingtaine de musiciens. Ils joueront 5 morceaux.

Fête du village.

La fête du village aura lieu le samedi 1^{er} juillet 2017 qui regroupera la fête de l'école et sa kermesse. Le soir il sera organisé un repas dansant.

Le vide grenier aura lieu le dimanche 17 septembre 2017.

CCGC – PR : Commission sport et loisirs du 4 avril 2017.

Le territoire de Racan dispose d'un terrain de football synthétique, d'une piste d'athlétisme, d'une piscine et de deux minibus. Il possède également des barnums et des scènes mobiles. Actuellement une interrogation porte sur qui vient chercher le matériel prêté : les Associations ou les employés communaux ?

Par ailleurs, il a été question de la nouvelle salle qui ne sera plus construite à Rouziers-de-Touraine mais, à Saint-Antoine-du-Rocher. Sur ce projet, le vestiaire et le chauffage seront financés et pris en charge par la Commune de Saint-Antoine-du-Rocher.

Il a également été évoqué la possibilité de construire un grand gymnase à Neuillé-Pont-Pierre (Le coût du projet serait de 1 500 000,00 €)²

De plus, la piscine de Saint-Paterne sera utilisée par toutes les écoles du territoire. 16 séances de piscine sont prévues.

Concernant le comité de jumelage, il y a le projet d'envoyer 12 à 15 enfants en Allemagne. Le coût à supporter par les familles serait de 150,00 € par participant.

Enfin pour le territoire de Racan, il y a 120 Associations et 300 pour le territoire de Gâtine et Choisilles. Avec l'école de musique l'enveloppe budgétaire réservée aux associations est proche des 110 000,00 €. Il y aura une réunion pour mettre en place de critères d'attribution le 15 mai 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Signatures :

Patrick LEHAGRE

Yann JAUNASSE

Excusé

Jean AGEORGES

Marie-Pierre CHUM

Excusée

Jacques MOTARD

Alain GAUTIER

Yvette DUTERTRE

Martine DEMEURÉ

Muriel CHERUAU

Sydney HATWELL

Ghislain GUYON

Valérie BOUIN

Christine LAVEAU

Jacques BOULLENGER

Christiane MACHEFER